



Excès de vitesse plus 40 km/h

Par **xavier33**, le **28/08/2011** à **23:55**

Bonjour,

Je me suis fait flasher à 129km/h et je devais rouler à 90 km/h. Mon permis est suspendu. Les gendarmes m'ont dit que je pouvais en avoir pour 2 mois maxi, mais quand j'ai lu des commentaires comme quoi je peux risquer jusqu'à 3 ans de suspension, est ce que c'est vrai ? je n'avais pas bu, et c'est mon premier excès de vitesse. Qu'est-ce que je risque vraiment ?

Par **Tisuisse**, le **29/08/2011** à **08:23**

Bonjour,

Lorsque vous écrivez : "**c'est mon premier excès de vitesse**" nous comprenons cette phrase mais en y ajoutant : "pour lequel je me fait prendre" ce qui ne reste pas tout à fait la même chose.

Pour savoir ce que vous risquez réellement, n'étant pas devin et ne possédant pas de boule de cristal, dans la mesure où chaque tribunal, chaque procureur, ont leurs us et coutumes, vous devriez aller aux audiences pénales réservées aux infractions au code de la route. Le secrétariat du greffe du tribunal vous indiquera les prochaines audiences (lieux, dates et heures).

Quans aux risques maxima, ils vous sont indiqués dans les dossiers post-it en en-tête de ce forum "excès de vitesse...". Bonne lecture.